

271 COLLECTIVITÉS RURALES CANADIENNES BRANCHÉES SUR INTERNET

De nombreuses communautés francophones auront bientôt accès à l'inforoute canadienne.

Le ministère de l'Industrie canadien a dévoilé les noms des 271 collectivités rurales qui ont été retenues dans le cadre d'un programme visant à brancher 1 000 communautés rurales sur le réseau Internet d'ici 1998.

Le projet d'accès communautaire offre aux communautés dites rurales, qui comptent moins de 50 000 habitants, la possibilité de se brancher sur Internet pendant une période de 18 mois, grâce à une aide financière pouvant atteindre 30 000 \$.

Le site retenu dans la communauté doit être un lieu public comme une bibliothèque, une école ou un centre communautaire, et ne doit pas servir à créer un réseau interne au sein d'une organisation.

Les municipalités de Végréville et Provost en Alberta, le Carrefour de l'isle St-Jean à Charlottetown, Beauséjour, St-Pierre Jolys, St-Claude et St-Malo au Manitoba, le collège communautaire de Bathurst, Caraquet, Edmundston, Kedgwick, Shippagan et Tracadie-Sheila au Nouveau-Brunswick, Arichat/En Route, Isle Madame en Nouvelle-Écosse, Port-aux-Basques à Terre-Neuve et l'Association franco-yukonnaise au Yukon sont au nombre des 271 collectivités rurales retenues par le ministère.

Industrie Canada a reçu un total de 762 demandes de financement dans le cadre de son programme d'accès communautaire. De ce nombre, 402 propositions ont été retenues par les comités provinciaux d'évaluation. Un comité national a ensuite recommandé les meilleures propositions.

Le branchement de ces collectivités au réseau Internet coûtera 6 millions de dollars au ministère. Il s'agit d'un programme à frais partagés, qui finance jusqu'à 50 p. 100 des frais d'installation.

Le collège Mathieu de Gravelbourg en Saskatchewan, l'école Clément Cormier de Boutouche au Nouveau-Brunswick et l'école Pointe-au-Chênes de Ste-Anne au Manitoba ont participé en 1994-1995 à un projet pilote, qui a démontré la viabilité du projet.

Les collectivités qui n'ont pas été retenues, et celles qui n'ont pas encore entrepris des démarches, auront une autre chance de se brancher sur le réseau Internet. Elles auront en effet jusqu'au 31 octobre 1996 pour présenter une demande au ministère.

Tiré de l'Agence de presse francophone